

Ensemble pour la Justice : Notre Action Collective pour les Droits des Personnes en Situation de Handicap et l'Inclusion. Rien sans nous !

NOTE DE COUVERTURE

La structure d'ACT présentant cette déclaration est la Communauté de Pratique sur le Développement Inclusif des Personnes en Situation de Handicap (CoP DID). Pour cette déclaration, nous avons consulté des représentants des organisations membres d'ACT, avec et sans handicap. Les engagements proposés visent à encourager une action collective pour les droits des personnes en situation de handicap et l'inclusion.

SUJET

Les personnes en situation de handicap font face à la discrimination et à l'exclusion dans tous les domaines de la vie, partout dans le monde. L'Alliance ACT s'est engagée envers l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses documents fondateurs et ses déclarations publiques. Depuis l'adoption de la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes en Situation de Handicap il y a plus de 15 ans, des progrès ont été réalisés vers l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'action humanitaire et de développement grâce au développement de cadres et de documents d'orientation pratiques, pourtant la représentation et la participation des personnes en situation de handicap restent encore faibles, voire inexistantes. Les membres de la Communauté de Pratique sur le Développement Inclusif des Personnes en Situation de Handicap encouragent les membres d'ACT à agir collectivement pour les droits des personnes en situation de handicap et l'inclusion, reflétant nos valeurs fondamentales d'inclusivité, de justice et, surtout, de droits humains. Les points d'action concrets incluent l'amélioration de la participation des personnes en situation de handicap à tous les niveaux, la garantie de l'accessibilité de notre travail, l'intégration du handicap dans le cadre de qualité et de responsabilité de l'Alliance ACT et l'apprentissage commun à partir d'exemples de bonnes pratiques.

DÉCLARATION

Ensemble pour la Justice : Notre Action Collective pour les Droits des Personnes en Situation de Handicap et l'Inclusion. Rien sans nous !

Les personnes en situation de handicap font face à la discrimination et à l'exclusion dans tous les domaines de la vie, partout dans le monde. Malgré des efforts clairs vers l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'action humanitaire et de développement, elles n'ont toujours pas un accès ou une participation équitable aux interventions et programmes. Il y a donc un besoin urgent d'agir en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à tous les niveaux.

"Rien sans nous"

La Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes en Situation de Handicap (UNCRPD) a été établie en 2006. Elle était nécessaire parce que les droits humains des personnes en situation de handicap n'étaient pas, malgré tous les efforts, réalisés. En d'autres termes, les personnes en situation de handicap n'étaient pas considérées comme pleinement humaines, ayant droit aux mêmes droits humains que tout le monde. Les droits humains sont universels, ils s'appliquent à chaque individu. Cette pensée est également reflétée dans l'Agenda 2030 avec son message central "Ne laisser personne derrière". La Charte Humanitaire des Nations Unies sur le Handicap de 2016 ainsi que les Directives de l'IASC sur l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap dans l'Action Humanitaire de 2019 reflètent le même agenda.

En tant qu'alliance fondée sur la foi, nous nous sommes engagés à travailler pour un monde où "toute la création de Dieu vit dans la dignité, la justice, la paix et le plein respect des droits humains." Notre Document Fondateur déclare également que nous "croyons que toutes les personnes sont créées à l'image de Dieu." Dans notre Déclaration Publique en 2018, nous nous sommes engagés à travailler pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les projets et programmes. À travers cette déclaration de 2024, nous voulons renforcer cet engagement en encourageant une action collective pour les droits des personnes en situation de handicap et l'inclusion dans notre travail de programme et de plaidoyer. Cela inclut spécifiquement l'intégration active du handicap dans toutes les priorités thématiques et programmatiques de l'Alliance.

L'UNCRPD appelle à un changement des sociétés pour faire de l'égalité, de l'autonomie et d'autres droits humains une réalité pour les personnes en situation de handicap. Elle souligne l'importance de la participation significative et des rôles actifs et contributions des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la société. Cela est aligné avec le thème de l'Assemblée Générale d'ACT : "Ensemble pour la Justice." Les personnes en situation de handicap sont encore trop souvent considérées comme des objets de soin et de services, et

non comme des acteurs. Il est courant que les espaces destinés au public, aux patients ou aux clients soient accessibles, mais que les zones réservées aux membres du personnel ne le soient pas. Le nombre de dirigeants et de politiciens en situation de handicap dans le monde reste très faible. Des quotas représentatifs combinés à l'accessibilité et au renforcement des capacités peuvent aider à lutter contre ce déséquilibre.

Notre monde est de plus en plus affecté par des crises multiples telles que les conflits armés, l'urgence climatique, les pandémies et le recul démocratique. Cela peut rendre plus tentant de revenir aux modèles médicaux et caritatifs du handicap, c'est-à-dire, avec un accent sur le diagnostic médical et les soins, l'institutionnalisation et la protection comme principaux outils de la politique du handicap. Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, les personnes en situation de handicap vivant dans des institutions étaient plus susceptibles d'être infectées que les personnes vivant de manière autonome. En Ukraine, les personnes en situation de handicap ont été laissées pour compte dans des institutions alors que le personnel s'échappait de la guerre. Il est de notre devoir, en tant qu'acteurs humanitaires et de développement, de veiller à ce que le droit à la participation et à l'autodétermination des personnes en situation de handicap soit au cœur de nos interventions. Se concentrer sur la participation active et l'inclusion des personnes en situation de handicap est essentiel pour ne laisser personne derrière et garantir l'accessibilité des interventions et de la communication, même et surtout en temps de crise.

Une approche fondée sur les droits humains signifie améliorer l'accessibilité, la participation et l'égalité, mettre fin à la discrimination, fournir les services nécessaires tels que l'assistance personnelle et les dispositifs d'assistance, et veiller à ce que les personnes en situation de handicap soient incluses même dans les postes les plus puissants.

Engagements et Recommandations

Les membres d'ACT et l'Alliance s'engagent à défendre des valeurs fondamentales telles que l'inclusivité et les droits humains, même et surtout en temps de crise. En tant qu'Alliance ACT, nous nous engageons à encourager activement les membres à intégrer les droits des personnes handicapées et l'inclusion dans nos organisations et nos travaux en :

- Augmentant, dans la mesure du possible et en respectant la confidentialité et les procédures d'auto-divulgence, la représentation significative des personnes handicapées dans les processus de décision et les postes.
- Intégrant les droits des personnes handicapées et l'inclusion dans notre travail de plaidoyer.
- Améliorant l'inclusion des personnes handicapées dans la planification, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage des programmes.

PUB 11 – DÉCLARATION PUBLIQUE

- Améliorant l'accessibilité de toutes les interventions et communications, y compris des aménagements raisonnables, des technologies d'assistance ou d'autres soutiens pertinents, afin d'assurer un accès égal aux connaissances et aux jouissances des droits humains et des libertés fondamentales sur une base d'égalité avec les autres.
- Veillant à la désagrégation des données par handicap dans les projets et programmes.
- Surveillant et rendant compte des avancées des membres d'ACT en matière d'inclusion des personnes handicapées et de participation dans tous les domaines d'activité auprès du Secrétariat de l'Alliance ACT pour partager les apprentissages et les bonnes pratiques.
- Assurant l'application cohérente et l'intégration des principes d'inclusion des personnes handicapées dans le cadre de qualité et de responsabilité de l'Alliance ACT, également par le biais de consultations continues avec des instances auto-représentatives de personnes handicapées.
- Plaidant pour la conception de systèmes, d'environnements et de produits accessibles à tous dès le départ.
- Œuvrant à promouvoir la sensibilisation au rôle crucial des aidants formels et informels pour les personnes handicapées. Les aidants informels peuvent être des membres de la famille, des membres de la communauté, des voisins, des amis ou des aidants rémunérés - souvent des femmes. Ils sont souvent invisibles, et leur travail est considéré comme un « travail invisible », ce qui a été particulièrement évident pendant la COVID-19.
- Travaillant à éviter la stigmatisation et le préjudice lorsque les personnes handicapées sont représentées dans les médias, en intégrant cela dans les politiques et pratiques de communication, ainsi que dans les médias que nous créons. Les médias peuvent mettre en avant les droits et les expériences vécues des personnes handicapées, en mettant l'accent sur leur autonomie, leur dignité et leurs réalisations.
- Soulignant la question de la discrimination multiple, y compris la discrimination à l'égard des femmes et des filles handicapées.

Une majorité de l'assemblée s'est déclarée d'accord avec les opinions exprimées dans cette déclaration.

Bien que de nombreux membres d'ACT soient d'accord avec la déclaration publique, certains membres ont exprimé des points de vue divergents sur le contenu ou le ton. Leur décision reflète les diverses perspectives au sein de notre alliance, et nous respectons leur choix de s'abstenir ou de voter contre. Comme toujours, nous valorisons le dialogue collectif et encourageons la poursuite des discussions sur le sujet, reconnaissant la force de notre unité dans la diversité.